



Ordre des urbanistes du Québec

Rapport annuel

2014-2015





TABLE DES MATIÈRES

1. LETTRES DE PRÉSENTATION	7
2. MOT DU PRÉSIDENT	8
3. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	10
Le conseil d'administration 2014-2015	11
La permanence de l'ordre	11
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
Assemblée générale annuelle des membres	13
Séances du conseil d'administration	13
Décisions importantes du conseil d'administration	13
5. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	14
6. HONNEURS ET MÉRITES	20
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	21
Membres émérites de l'Ordre	22
Mérite étudiant en urbanisme	23
Prix Jean-Paul-L'Allier 2014	24
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS PARTENARIAT ORGANISATIONNEL	
Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	26
8. RAPPORT D'ACTIVITÉS ADMISSION À LA PROFESSION	27
Comité d'évaluation des programmes universitaires	27
Comité de la formation des urbanistes	27
Comité des équivalences	28
Comité des admissions	30
9. RAPPORT D'ACTIVITÉS CONTRÔLE DE LA PRATIQUE	
Rapport du syndic	34
Utilisation illégale du titre	35
Comité de révision des plaintes	35
Conseil conciliation et arbitrage	35
Conseil de discipline	35
Comité consultatif de déontologie	36
Comité d'inspection professionnelle	36
10. RAPPORT D'ACTIVITÉS DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	
Comité de formation continue	38
Comité du congrès 2014	40
Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	41
Comité du développement durable	42
Comité de la relève en urbanisme	43
Comité préstagiaire	44
12. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS	
AU 31 MARS 2014	45
États financiers au 31 mars 2015	46
Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2015	59

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars 2015	14
TABLEAU 2 Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis	15
TABLEAU 3 Radiations du tableau des membres selon le motif	15
TABLEAU 4 Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2015	16
TABLEAU 5 Programme préstagiaire	16
TABLEAU 6 Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires selon le groupe d'âge au 31 mars 2015	16
TABLEAU 7 Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2015	17
TABLEAU 8 Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2015	17
TABLEAU 9 Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2014-2015	18
TABLEAU 10 Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2014-2015	18
TABLEAU 11 Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie	19
TABLEAU 12 Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du québec	28
TABLEAU 13 Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre	29
TABLEAU 14 Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	29
TABLEAU 15 Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre	29
TABLEAU 16 Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	31
TABLEAU 17 Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	31
TABLEAU 18 Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	32
TABLEAU 19 Activités du syndic	34
TABLEAU 20 Travaux d'inspections professionnelles complétés en 2014-2015	37
TABLEAU 21 Activités de formation continue organisées par l'ordre	39

1 Lettres de présentation

Montréal, le 1^{er} septembre 2015

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre,
en votre qualité de ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles, le rapport annuel
de l'Ordre des urbanistes du Québec
pour l'année financière terminée
le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre,
l'expression de ma considération
distinguée.

Le président,
Donald Bonsant, urbaniste

Montréal, le 1^{er} septembre 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président de l'Office des professions
du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en
votre qualité de président de l'Office
des professions du Québec, le rapport
annuel de l'Ordre des urbanistes
du Québec.

Ce rapport annuel, préparé
conformément aux dispositions
du *Code des professions du Québec*,
couvre la période du 1^{er} avril 2014
au 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le président,
Donald Bonsant, urbaniste

Québec, le 1^{er} septembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter,
en votre qualité de président de
l'Assemblée nationale, le rapport
annuel de l'Ordre des urbanistes
du Québec pour l'année financière
terminée le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments
les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec



2

Mot du
président

M. DONALD BONSANT, URBANISTE

L'année 2014-2015 a été marquée par de profondes transformations au sein de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) en ce qui a trait à la gestion et à la gouvernance. En ces temps où l'information circule rapidement, l'OUQ trouvait que le moment était venu de faire preuve de plus de transparence et d'avoir des règles de gouvernance plus modernes.

Changement dans la gouvernance de l'OUQ

Au courant de l'année, un comité ad hoc a été mis sur pied afin que l'on puisse revoir et élaborer de nouvelles politiques de gouvernance. Ainsi, la séparation et l'attribution des pouvoirs sont mieux définies et permettent une saine gestion de l'Ordre.

Des communications plus fréquentes ont aussi été instaurées afin de permettre le partage des décisions prises au conseil d'administration. Les membres ont ainsi la possibilité de savoir ce qui se passe et de faire valoir leur opinion plus rapidement.

Processus de planification stratégique

L'OUQ a commencé à réfléchir à sa propre planification stratégique. Au début de l'année, un comité a été créé. Au courant de l'été 2014, un sondage a été envoyé aux membres, et plus de 822 d'entre eux y ont répondu. Cinq axes stratégiques ont été ainsi dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle de 2014. L'exercice se poursuit, et la planification sera présentée au cours de l'année 2015.

Création d'un comité de la relève en urbanisme

L'OUQ souhaite vivement intégrer la nouvelle génération au cœur de ses activités. Un groupe de jeunes urbanistes a manifesté le désir de créer un comité afin d'encourager les échanges et les transferts de connaissances dans le but d'améliorer la pratique et de valoriser la profession. Avec le soutien de l'Ordre, ce comité a tenu ses premiers événements au courant de l'année 2014-2015.

L'OUQ compte, pour le moment, des jeunes de moins de 35 ans au sein de ses différents comités. De plus, pour l'année 2014-2015, deux des six administrateurs élus avaient moins de 35 ans.

Contrôle de la pratique

Comme pour tous les ordres professionnels, la mission première de l'Ordre est de protéger le public. Ainsi, le conseil d'administration a décidé de créer un fonds spécifique au contrôle de la pratique afin de s'assurer de toujours pouvoir s'acquitter de sa mission. Puisque le rôle des ordres se fait de plus en plus connaître et que nos effectifs croissent de façon constante, nous avons par le fait même plus de demandes auprès du syndic, ce qui nous oblige à prévoir certaines sommes.

Changement de direction générale

Claude Beaulac, le directeur général qui occupait ce poste depuis 2006, a pris sa retraite en janvier 2015.

Un comité a donc été créé pour recruter une personne pouvant reprendre la direction générale de l'Ordre. Après un rigoureux processus de sélection, l'OUQ a accueilli une jeune directrice générale, Mme Karina Verdon, en mars 2015.

Avec tous ces changements, l'Ordre des urbanistes du Québec regarde vers l'avenir avec beaucoup d'ambition.



*Le président
Donald Bonsant,
urbaniste*

Structure 3 organisationnelle

MISSION

La mission principale de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec.

VISION

La vision globale de l'Ordre des urbanistes du Québec est de stimuler un aménagement intégré au Québec dans l'intérêt du public, en plaçant les forces des urbanistes au cœur de toutes interventions.

VALEURS

Les valeurs issues de la culture organisationnelle de l'Ordre conditionnent ses actions et ses pratiques de gestion quotidiennes. Ces valeurs nécessitent l'adhésion de l'ensemble du personnel, des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Pour réaliser sa mission, l'Ordre appuie ses actions sur des valeurs de respect, d'équité, de partage, de transparence et de proactivité.

AXES STRATÉGIQUES

- Protection du public
- Diffusion proactive et transparence
- Formation
- Intervention publique et rôle de l'urbaniste
- Développement organisationnel

Le conseil d'administration 2014-2015

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT
Donald Bonsant	Président	■	suffrage des administrateurs	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2015
Mathieu Bélanger	Vice-président et trésorier*	■	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2015
Marie-Josée Casaubon	Trésorière*	■	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2016
Clément Demers	Administrateur	■	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2016
Frédéric Desjardins	Administrateur	■	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2016
Guillaume Neveu	Administrateur	■	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2013	31 mars 2015
Marjolaine Lafortune	Administratrice		nommée par l'OPQ	1 ^{er} avril 2013	26 mai 2014
Daniel Pinard	Administrateur		nommé par l'OPQ	26 mai 2014	31 mars 2017
Florent Gagné	Administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2016
Serge Filion	Représentant des Émérites		invité permanent non votant		
Robert Cooke	Représentant des Sages		invité permanent non votant		
Claude Beaulac**	Secrétaire du conseil			1 ^{er} avril 2014	29 janvier 2015
Odette Michaud	Secrétaire du conseil			29 janvier 2015	31 mars 2015

* Mme Marie-Josée Casaubon a démissionné de son poste de trésorière le 30 janvier 2015, et le poste a été comblé par M. Mathieu Bélanger.

** M. Claude Beaulac a pris sa retraite le 30 janvier 2015. Le secrétariat du conseil d'administration a été assuré par Mme Odette Michaud, jusqu'au 31 mars 2015.

RÉGION

■ Centre ■ Montréal ■ Ouest ■ Est

LA PERMANENCE DE L'ORDRE

Karina Verdon

Directrice générale (depuis le 9 mars 2015)

Claude Beaulac

Directeur général (retraite le 30 janvier 2015)

Odette Michaud

Adjointe à la direction et Secrétaire de l'Ordre
Directrice générale par intérim entre
le 1^{er} février 2015 et le 9 mars 2015

Nathalie Corso

Coordonnatrice, admission et qualité

Geneviève Masson

Directrice des communications

Andréanne Godon

Chargée des communications

Geneviève Ballard

Secrétaire-réceptionniste

4 Activités du conseil d'administration



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

**L'assemblée générale annuelle
des membres s'est tenue
le vendredi 26 septembre 2014
de 8 h 30 à 10 h à l'Hôtel La Ferme,
situé au 50, rue de la Ferme
à Baie-Saint-Paul.**

Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu huit séances ordinaires et une séance extraordinaire au cours de l'année 2014-2015 :

- le 9 mai 2014
- le 13 juin 2014
- le 29 août 2014
- le 12 septembre 2014
(extraordinaire)
- le 25 septembre 2014
- le 31 octobre 2014
- le 12 décembre 2014
- le 29 janvier 2015
- le 27 février 2015

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Décisions importantes du conseil d'administration

FINANCE

- Augmentation de la cotisation annuelle de 0,9 % selon l'indice des prix à la consommation (IPC);
- Création de fonds de réserve pour les projets suivants : contrôle de la pratique, relève et informatique.

GOVERNANCE

- Création d'un comité de gouvernance;
- Adoption de nouvelles règles de gouvernance;
- Création d'un comité consultatif pour l'élaboration d'une planification stratégique;
- Adoption des nouveaux axes stratégiques lors de l'assemblée générale annuelle 2014;
- Sondage réalisé auprès des membres pour la planification stratégique.

COMITÉ

- Création d'un comité pour la relève en urbanisme.

CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ET PROTECTION DU PUBLIC

- Mise sur pied d'un fonds de réserve pour s'assurer de toujours avoir les liquidités reliées à notre mission première.

RESSOURCES HUMAINES

- Embauche permanente d'Andréanne Godon;
- Départ à la retraite du directeur général;
- Embauche de la directrice générale.

EFFECTIF ET NOMINATION

- Radiations et démissions : 18 démissions et 5 radiations;
- Demandes d'accréditation;
- Nomination des Émérites;
- Nomination du prix Jean-Paul-L'Allier;
- Nomination des Mérites étudiants.

APPUI / PARTICIPATION

- Participation à l'offre de référence d'Hydro-Québec;
- Entente conjointe ICU/OUQ pour le congrès 2016;
- Congrès 2015 à Gatineau;
- Participation à l'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD);
- Rapport conjoint OUQ-UMQ.

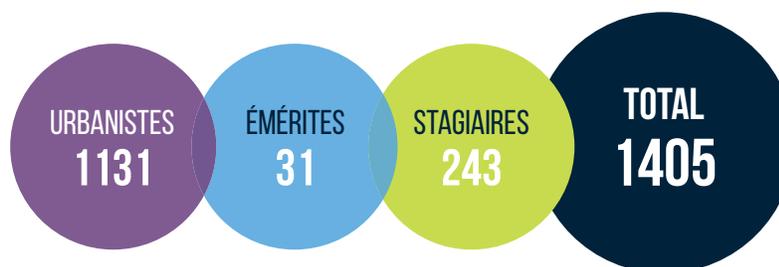
Renseignements généraux 5

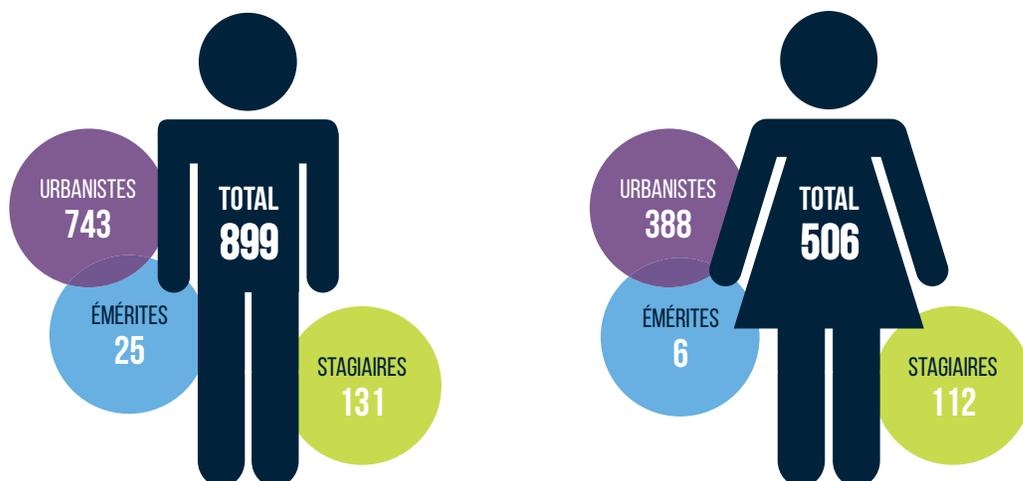
TABEAU 1

Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2015

Régions	Tableau des membres			Stagiaires	Total
	Urbanistes	Émérites	Total		
Région de l'Est	225	7	232	46	278
01 – Bas-Saint-Laurent	16		16	4	20
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	29		29	4	33
03 – Capitale-Nationale	145	7	152	28	180
09 – Côte-Nord	6		6	2	8
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1		1	2	3
12 – Chaudière-Appalaches	28		28	6	34
Région Centre	308	2	310	62	372
04 – Mauricie	23		23		23
05 – Estrie	41	2	43	7	50
16 – Montérégie	224		224	49	273
17 – Centre-du-Québec	20		20	6	26
Région de Montréal	336	19	355	82	437
06 – Montréal	336	19	355	82	437
Région de l'Ouest	227	1	228	51	279
07 – Outaouais	39		39	10	49
08 – Abitibi-Témiscamingue	10		10	2	12
10 – Nord-du-Québec	2		2	1	3
13 – Laval	35		35	8	43
14 – Lanaudière	57	1	58	7	65
15 – Laurentides	84		84	23	107
Hors Québec	35	2	37	2	39

Total des
membres





Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Membres au 1^{er} avril 2014	1075	29	1104	259	1363
Décès	-1	-1	-2		-2
Démissions/Radiations	-24		-24	-23	-47
Réinscriptions	3		3	6	9
Nominations – Émérite	-3	3			
Inscriptions – ARM-ACI	3		3		3
Inscriptions – Urbaniste	78		78	-73	5
Inscriptions – Stagiaire				74	74
Membres au 31 mars 2015	1131	31	1162	243	1405

Constat

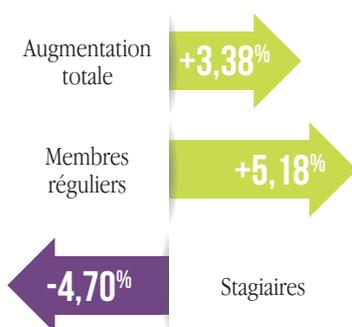


TABLEAU 2

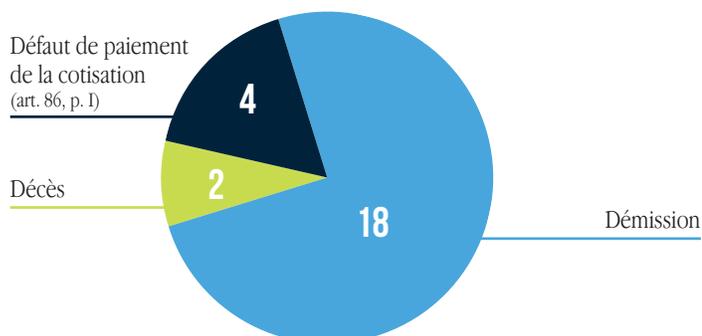
Membres inscrits au Tableau selon la catégorie de permis

PERMIS RÉGULIERS **1 162**

PERMIS TEMPORAIRES **0**

TABLEAU 3

Radiations du Tableau des membres selon le motif

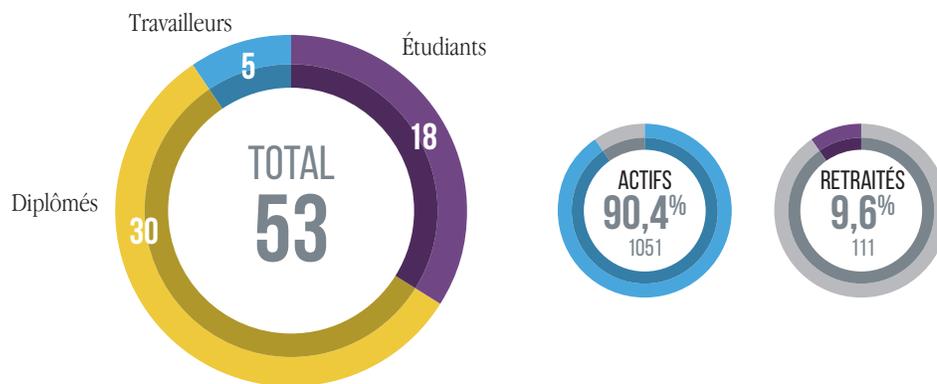


Radiation temporaire par décision du Conseil de discipline : 0
 Note : Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

TABEAU 4
Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2015

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	936	11	947
Hors Québec	28		28
International	16	1	17
Congé parental	24		24
Étudiant	5		5
Sans emploi	30		30
Retraité	65	5	70
Retraité-70	27	14	41
	1131	31	1162

TABEAU 5
Programme préstagiaire



TABEAU 6
Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires selon le groupe d'âge au 31 mars 2015

Groupe d'âge	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total	
25-29 ans	85	58		143	10,2%
30-34 ans	86	185		271	19,3%
35-39 ans	30	150		180	12,8%
40-44 ans	23	123		146	10,4%
45-49 ans	12	122		134	9,5%
50-54 ans	5	137	1	143	10,2%
55-59 ans	1	158	1	160	11,4%
60-64 ans	1	103	5	109	7,8%
65-69 ans		48	6	54	3,8%
70 ans et +		47	16	63	4,5%
ND			2	2	0,1%
Total général	243	1131	31	1405	

TABEAU 7

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2015

Type d'employeur	Urbanistes	Stagiaires	Total	
Municipalité	59	34	93	7%
Ville (autre que Mtl et Qc)	317	73	390	28%
Montréal	99	26	125	9%
Québec	30		30	2%
MRC	82	14	96	7%
Communauté métropolitaine	10	1	11	0,5%
Organisme municipal	22	3	25	1,5%
Ministère	67	16	83	6%
Organisme gouvernemental	31	6	37	3%
Firme de consultant	187	23	210	15%
Travailleur autonome	42	1	43	3%
Entreprise privée	34	3	37	3%
Université	25	4	29	1,5%
CÉGEP	3		3	0%
Association et autre OSBL	25	5	30	1,5%
Sans employeur	129	34	163	12%
Total général	1162	243	1405	

TABEAU 8

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2015

LOCAL 663 47%	URBANISTES 527	STAGIAIRES 136	ENTREPRISES 37 2,5%	URBANISTES 34	STAGIAIRES 3
RÉGIONAL 107 8%	URBANISTES 92	STAGIAIRES 15	ENSEIGNEMENT 32 1,5%	URBANISTES 28	STAGIAIRES 4
GOVERNEMENTAL 120 9%	URBANISTES 98	STAGIAIRES 22	ASSOCIATION ET OSBL 30 2%	URBANISTES 25	STAGIAIRES 5
CONSULTANT 253 18%	URBANISTES 229	STAGIAIRES 24	SANS EMPLOYEUR* 163 12%	URBANISTES 129	STAGIAIRES 34

*Cette catégorie inclut les urbanistes sans emploi, retraités et émigrés.

URBANISTES
1162

STAGIAIRES
243

TOTAL
1405

TABLEAU 9
Montant de la cotisation
selon la classe de
membres pour
l'exercice 2014-2015

Membres réguliers **947**

COTISATION ANNUELLE
539,58 \$

Membres hors Québec **28**

COTISATION ANNUELLE
188,85 \$

Membres à l'international **17**

COTISATION ANNUELLE
188,85 \$

Membres étudiant
à temps plein **5**

COTISATION ANNUELLE
134,90 \$

Membres sans emploi **30**

COTISATION ANNUELLE
134,90 \$

Membres retraités **70**

COTISATION ANNUELLE
134,90 \$

Membres en
congé parental **24**

COTISATION ANNUELLE
134,90 \$

Membres retraités
de 70 ans et + **41**

COTISATION ANNUELLE
0,00 \$

Contribution à l'Office
des professions **1162**

COTISATION ANNUELLE
26,40 \$

TABLEAU 10
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice
de la profession pour l'exercice 2014-2015

Reconnaissance de l'équivalence :	
- d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
- de formation acquise hors du Québec	125 \$
- d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.

Délivrance d'un permis fondée sur :	
- un diplôme reconnu	125 \$
- la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
- la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
- la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	200 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$



TABLEAU 11**Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie**

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i>	188	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (municipalité et organisme supramunicipal)	562	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (couverture de l'employeur)	148	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7 du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	16	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	103	1 M\$	2 M\$





6 Honneurs
et mérites



M. Yvan Blanchet, conjoint de Louise Audet, a reçu des mains de Donald Bonsant la médaille Mérite du CIQ.

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est une reconnaissance offerte à un professionnel recommandé par son ordre pour sa contribution remarquable à sa profession ou à son ordre professionnel. En 2014, le Mérite du CIQ a reconnu l'engagement bénévole de Mme Louise Audet à titre posthume.

Mme Audet était grandement impliquée au sein du conseil d'administration de l'Ordre depuis 15 ans. Elle y a occupé les fonctions d'administratrice, de secrétaire et de vice-présidente. Dans les moments heureux comme difficiles que connaît toute organisation au cours de son développement, elle était toujours présente et le conseil d'administration pouvait compter sur sa loyauté, son écoute, sa franchise et son engagement.

Mme Audet a également coprésidé, avec Alain Tessier, le congrès de l'Ordre tenu à Rimouski en 2008. Ce congrès est devenu une référence pour la qualité de son accueil et de son organisation.

Mme Audet était reconnue comme une pionnière ayant œuvré à l'élaboration et à l'adoption des premiers schémas d'aménagement des MRC. Elle a ainsi contribué au rayonnement de la profession d'urbaniste à l'échelle régionale. Elle occupait le poste de directrice générale et de secrétaire-trésorière de la MRC de Rimouski-Neigette depuis plusieurs années. C'est par sa compétence et son intégrité qu'elle avait obtenu l'admiration et le respect de ses collègues, des élus et des citoyens.

L'engagement de cette femme de cœur dépassait sa vie professionnelle. En effet, elle était très impliquée auprès de la Société de Parkinson. Louise Audet était sans équivoque une femme attachante et très humaine soucieuse du bien-être des autres.

À la suite du décès prématuré de Mme Louise Audet survenu le 19 janvier 2014, l'Ordre des urbanistes du Québec et le Conseil interprofessionnel du Québec ont désiré reconnaître, à titre posthume, son engagement bénévole dans le développement de la profession d'urbaniste et l'amélioration de la compétence des urbanistes en lui décernant le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

Membres émérites de l'Ordre

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, contribution qui est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- (1) pratique professionnelle;
- (2) enseignement et encadrement professionnels;
- (3) planification et recherche en urbanisme;
- (4) engagement communautaire et leadership professionnel.

COMITÉ DES ÉMÉRITES

PRÉSIDENT

M. Serge Filion

MEMBRES

M. Aurèle Cardinal

M. Jean Cimon

M. Marcel Junius

M. Jean-Claude Marsan

LES ÉMÉRITES NOMMÉS EN 2014

M. André Boisvert

Urbaniste et conseiller en environnement, André Boisvert a travaillé dans la fonction publique (OPDQ, ministère des Affaires municipales), au palier municipal (Sainte-Foy et Saint-Jérôme) ainsi qu'à Hydro-Québec.

Il est diplômé de l'Université Laval en géographie et détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. En 1996, il entreprend une thèse de doctorat sous la direction du professeur Andreas Faludi. La thèse qu'il a soutenue en 2010 à l'Université Radboud à Nimègue aux Pays-Bas s'intitule « Étude comparative des pratiques d'aménagement du territoire aux Pays-Bas et au Québec : la conurbation de Hollande et l'agglomération montréalaise ».

M. François Lapointe

François Lapointe a été directeur de la planification pour la Commission de la capitale nationale (CCN) à Ottawa, poste qu'il a occupé pendant de nombreuses années. Il a été responsable de la mise en œuvre du cadre de planification de la CCN ainsi que de la coordination des

relations en matière d'urbanisme avec les municipalités dans la région de la capitale nationale. Il fut auparavant urbaniste principal de projets au Service d'urbanisme de la Ville d'Ottawa entre 1990 et 1992.

François Lapointe a travaillé à Saint-Jérôme, à titre de directeur du Service d'urbanisme de la Ville (1988-1990) et de coordonnateur d'un programme d'amélioration de quartiers (1981-1983). Il a également été à l'emploi de la MRC de la Rivière-du-Nord, comme secrétaire-trésorier (1987-1988) et comme coordonnateur à l'aménagement (1983-1987), où il a dirigé la préparation du premier schéma d'aménagement de la MRC.

François Lapointe a amorcé sa carrière chez Campeau Corporation, où il a travaillé à titre d'analyste et chercheur en immobilier entre 1975 et 1978. Il a reçu un baccalauréat avec spécialisation en géographie de l'Université d'Ottawa en 1975 ainsi qu'une maîtrise en planification, aussi de l'Université d'Ottawa, en 1980.

François Lapointe siège présentement au conseil d'administration de l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada. Entre 1984 et 1986 et 1988 et 1990, il fut respectivement administrateur et président de l'Ordre des urbanistes du Québec. Parmi ses autres activités pour l'Ordre, il convient de mentionner le lancement du Programme d'information aux étudiants et diplômés en urbanisme et aménagement du territoire (1986-1987), la mise à jour du Plan stratégique (1998) ainsi que sa contribution à titre de président du comité organisateur du Congrès de 2001 en Outaouais.

M. Raphaël Fischler

M. Fischler travaille dans les milieux universitaire, professionnel, public, privé et communautaire. Au sein de la profession, il a participé à l'élaboration de politiques provinciales et municipales en tant qu'urbaniste-conseil auprès du ministère des Transports (forme urbaine et mobilité des personnes) et auprès de la Ville de Montréal (urbanisme et transports, nouvelles tendances en urbanisme,

pratiques réglementaires, design urbain), ainsi qu'en tant que membre de commissions de la Ville de Montréal, dont le comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme.

Il participe également aux débats publics sur des questions d'urbanisme et d'aménagement en rédigeant des mémoires et des textes d'opinion et en donnant des entrevues aux médias. Il agit aussi en tant qu'expert-conseil auprès de promoteurs immobiliers dans des dossiers où bien public et intérêts privés doivent être conciliés de manière optimale. Au niveau communautaire, il sert de conseiller et de conférencier auprès d'organismes et d'associations vouées à la revitalisation urbaine et à l'amélioration des quartiers. Il est membre de l'OUQ, de l'ICU et de diverses associations scientifiques, ainsi que membre du conseil d'administration de Convercité. Au sein de l'Ordre, il a agi en tant qu'administrateur de 2000 à 2014, participant à l'élaboration de diverses politiques du conseil d'administration (ex. : entente avec l'ICU, plan stratégique). Il a été un des représentants de l'Ordre au sein du comité de sélection de l'ICU pour les Prix d'excellence en urbanisme. Plus récemment, il a participé de manière active aux discussions entre l'ICU et l'Association des écoles d'urbanisme canadiennes sur les nouvelles normes d'accréditation des programmes de formation universitaire.

Mérite étudiant en urbanisme

Par ses Prix du Mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est composé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.);
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2014 sont :

M. Samuel Dubé

Baccalauréat en urbanisme
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

M. Gabriel Damant-Sirois

Master of Urban Planning
School of Urban Planning
Université McGill

Mme Roxanne Dubé

Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de
l'Université de Montréal

Mme Andrée-Anne Coll

Maîtrise en aménagement
du territoire et
développement régional
Faculté d'aménagement,
d'architecture et des arts visuels
Université Laval

Mme Anne-Sophie Frican

Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de
l'Université de Montréal



Les lauréats du Prix du Mérite étudiant accompagnés du président de l'OUQ, M. Donald Bonsant : Anne-Sophie Frican, Andrée-Anne Coll, Roxanne Dubé, Samuel Dubé et Gabriel Damant-Sirois

Prix Jean-Paul-L'Allier 2014

Le Prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont admissibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissements.

Monsieur Éric Forest, maire de Rimouski de 2005 à aujourd'hui, lauréat du Prix Jean-Paul-L'Allier 2014



Par résolution du conseil d'administration, le choix du lauréat est délégué au jury formé des personnes suivantes :

- Raphaël Fischler, directeur de l'École d'urbanisme de l'Université McGill;
- Gérard Beaudet, professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Le prix 2014 a été remis le 25 septembre 2014 lors du gala du congrès annuel de l'OUQ à Baie-Saint-Paul.

M. Forest a su, à titre de maire de Rimouski, faire adhérer ses citoyens à une vision commune pour le devenir de leur ville et les faire participer activement afin de réaliser un aménagement et un développement durables. Voici les principales réalisations de M. Forest :

- *Rimouski 2006 – Savoir naviguer ensemble* et plans d'action 2007-2012;
- Plan et réglementation d'urbanisme de Rimouski en 2013;
- *Cbantier Rimouski 2020 – Cap 2020* (Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski) et plans d'action 2013 et 2014;
- Livre blanc municipal *L'avenir a un lieu*;



M. Donald Bonsant
M. Éric Forest, maire de Rimouski
et M. Jean-Paul L'Allier

- Projet de logement social La Roseraie (phases 1 et 2) et la Conviviale;
- Projet de logement privé pour retraités Le Havre de l'Estuaire;
- Transport en commun Citébus;
- Transport actif : prolongement d'une piste cyclable;
- Programme de compostage par la Ville.

En plus de ces réalisations concrètes, M. Forest a été à la présidence de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de 2010 à 2014.





Rapports d'activités

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS | PARTENARIAT ORGANISATIONNEL



Déléguée

Mme Danielle Pilette

Délégué substitut

M. Claude Beaulac jusqu'au 30 janvier 2015

Mandat

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un regroupement des ordres professionnels. Le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité gouvernementale.

Activité

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe les 45 ordres qui régissent les 53 professions réglementées et représentent 371 000 membres. Le CIQ est la voie collective des ordres et agit comme organisme-conseil auprès du gouvernement du Québec. Son budget annuel, assumé par les professionnels, est de près d'un million et demi de dollars en 2015. Les urbanistes y contribuent pour 10 629 \$, au total de la contribution de base et de la contribution spéciale aux fins de communication.

Le CIQ a tenu cinq (5) assemblées ordinaires en 2014-2015, sans compter les événements spécifiques.

Le plan d'action du Conseil, établi pour 2015-2016, comporte cinq (5) orientations :

- exercice d'un leadership significatif afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu, surtout en cette période post-Commission Charbonneau;
- promotion de l'accessibilité à des services professionnels de qualité par du soutien aux ordres dans leurs actions concernant la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle;
- soutien des actions concertées inter-ordres;
- promotion de l'apport social et économique des ordres et de leurs membres afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée;
- exercice d'un leadership influent auprès des partenaires comme les institutions d'enseignement postsecondaire, des regroupements d'employeurs et de donneurs d'ouvrage, des organismes de la société civile, l'Office des professions, le ministre responsable et le gouvernement.

Outre l'adoption du plan d'action, plusieurs dossiers et événements ont fait l'objet de travaux du Conseil en 2014-2015. Comme chaque année, la Semaine des professions et des professionnels, en octobre, a été l'occasion de la tenue d'événements et de la publication d'un cahier spécial dans le journal *Le Devoir*. Notre Ordre a aussi participé, le 25 février 2015, à une séance de travail organisée par le CIQ avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) concernant les évaluations comparatives des diplômes produites par le MIDI, à la demande de groupes de pression dans le domaine de l'immigration. Ces évaluations comparatives ne sont pas obligatoires et ne prévalent pas sur les règlements des ordres professionnels ni sur ceux des universités. Le MIDI reconnaît qu'elles sont susceptibles de créer une certaine confusion auprès de certains détenteurs, peu familiers avec la décentralisation institutionnelle prévalant dans nos systèmes et convaincus à tort qu'un document ministériel comporte une

priorité statutaire. Longtemps submergé par le flot de demandes d'évaluations comparatives, le MIDI est parvenu à réduire les délais de production des évaluations comparatives, au prix, de son propre aveu, de concessions quant à l'authentification des documents d'origine et quant à la rigueur des résultats. Le MIDI est aussi confronté aux restrictions budgétaires et envisage l'abandon des évaluations comparatives dans les champs professionnels. Lors de la réunion de février, ce projet de désistement du MIDI a facilement obtenu l'assentiment des professions représentées.

Pour certaines professions, la question se pose de l'autorisation de certains actes à d'autres professionnels ou même à des employés non professionnels. Cette question a fait l'objet de travaux, notamment en matière de santé de l'œil, où les tensions sont toujours vives entre les optométristes et les opticiens d'ordonnance.

Des dispositions du *Code des professions* concernant le secret professionnel ont déjà été amendées il y a quelques années pour permettre la divulgation de renseignements dans les cas de dangers graves et imminents pour la sécurité et la santé des personnes. La Commission Charbonneau et les enquêtes de l'UPAC ont depuis remis en question l'opportunité du secret professionnel dans des cas délictuels. D'autres modifications au *Code des professions* à cet égard pourraient donc survenir.

Enfin, en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, les ordres professionnels, tout comme les municipalités, sont soumis à la *Loi sur l'accès à l'information*, mais ne sont pas actuellement soumis au *Règlement sur la diffusion*. Le CIQ prépare un document de mise à jour des données relativement aux demandes d'accès à traiter par les ordres, de même qu'aux demandes de révision formulées par le public à la Commission sur l'accès à l'information. Il s'agit de préparer une réaction nuancée aux orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent rédigées par le ministère du Conseil exécutif en 2015, qui proposent d'instaurer l'approche de la diffusion proactive dans les ordres professionnels comme dans les municipalités et les services en réseau par l'adoption d'un règlement sur la diffusion dans ces secteurs. Les ordres professionnels estiment être investis d'un double mandat : protéger le public, mais aussi offrir des services à leurs membres.

À cet égard, ils prétendent se distinguer des municipalités et de mandataires du gouvernement; ils souhaitent être exemptés, au moins partiellement, de la diffusion proactive de tous les documents sur Internet.

8. RAPPORT D'ACTIVITÉS | ADMISSION À LA PROFESSION



Présidente

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Pascal Harvey

M. Claude Beaulac jusqu'au 30 janvier 2015

Mandat

Le comité a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités. Il peut également faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre et aux universités pour améliorer les programmes de formation donnant accès à la profession.

Activités

Le comité a suspendu ses travaux relativement à la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles*, afin de voir à harmoniser les critères et les normes québécoises avec les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes

universitaires piloté par le Comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes.

Le comité attend la conclusion des négociations actuellement en cours entre le *Professional Standards Board* (PSB) et l'Ordre des urbanistes du Québec avant de finaliser ses travaux.



Présidente

Mme Joanne Léveillé

Membres

M. Denis Proulx, Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM

M. Mario Carrier, Université Laval

M. Philippe Boulanger, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes.

Activités

Le comité ne s'est pas réuni durant la période.

Le comité s'était penché sur les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires piloté par le Comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes ainsi que sur la révision du *Protocole d'évaluation des programmes universitaires*

de premier et deuxième cycles proposé par le comité d'évaluation des programmes universitaires de l'OUQ.

Le comité attend cependant la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des programmes universitaires canadiens en urbanisme (APUCU) pour finaliser ses réflexions et recommandations.



Membres

Mme Danielle Pilette
 M. Alain Caron
 (fin du mandat en octobre 2014)

M. Pierre Blais
 Mme Marie Lessard

Mandat

Le comité étudie les demandes de reconnaissance d'équivalence conformément aux dispositions du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*; il transmet ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

L'équivalence de diplôme s'applique aux diplômes obtenus à l'extérieur du Québec et se fonde sur la correspondance des matières réussies. L'équivalence de formation requiert à la fois des connaissances équivalentes et une formation pratique acquise au cours d'une expérience en urbanisme d'une durée d'au moins cinq (5) années.

Les connaissances sont généralement attestées par un diplôme du Québec, soit d'un niveau inférieur au diplôme reconnu, soit de niveau universitaire dans un champ connexe à l'urbanisme.

Nature des demandes de reconnaissance d'équivalence

En 2014-2015, le comité a traité dix-neuf (19) demandes de reconnaissance d'équivalence :

- 14 demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme;
- 5 demandes de reconnaissance d'équivalence de formation.

Provenance

Les diplômes fondant les demandes de reconnaissance d'équivalence proviennent des pays suivants :

- Canada (hors Québec) : 1
- États-Unis : 1
- Venezuela : 1
- France : 6
- Suisse : 1
- Roumanie : 1
- Algérie : 2
- Sénégal : 1

Pour ce qui concerne les demandes de reconnaissance d'équivalence de formation :

- trois font état d'un diplôme de baccalauréat avec majeure en études urbaines de l'Université Concordia, avec ou sans autre diplôme;
- deux font état d'un diplôme d'architecture (un baccalauréat et une maîtrise).

Résultats des analyses et recommandations au conseil d'administration de l'Ordre :

- refus de reconnaissance d'équivalence : 2 (un de diplôme et un de formation);
- reconnaissance complète : 9 (6 de niveau maîtrise et 3 de niveau baccalauréat);
- reconnaissance conditionnelle à la réussite de matières supplémentaires dans un programme d'urbanisme reconnu au Québec : 8 (6 de niveau maîtrise avec entre 2 et 5 matières à réussir, et 2 de niveau baccalauréat, avec respectivement 3 et 4 matières à réussir).

Dans l'ensemble, le taux de refus est de 10,5 % et le taux de succès, total ou conditionnel, est de 89,5 %.

Les candidats qui bénéficient d'une reconnaissance complète d'équivalence et ceux qui ont satisfait aux exigences qui leur sont imposées sont admissibles au stage et éventuellement à l'examen d'admission, en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités d'émission des permis*.

TABLEAU 12

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec



TABLEAU 13

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

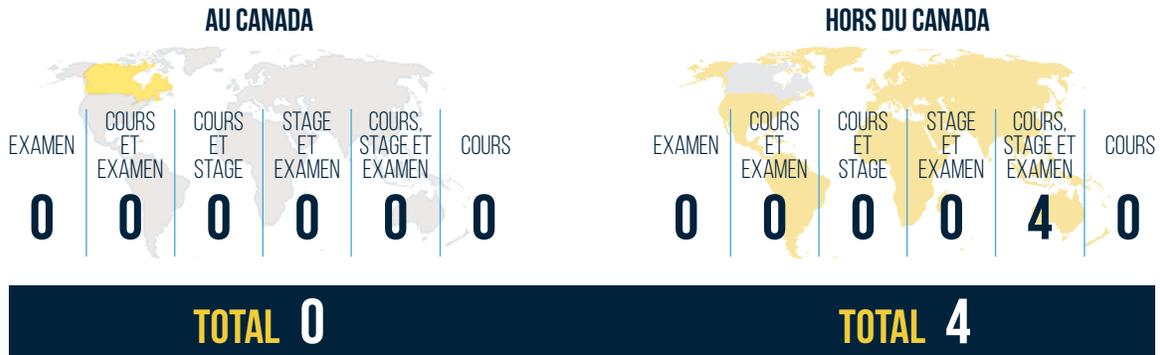


TABLEAU 14

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

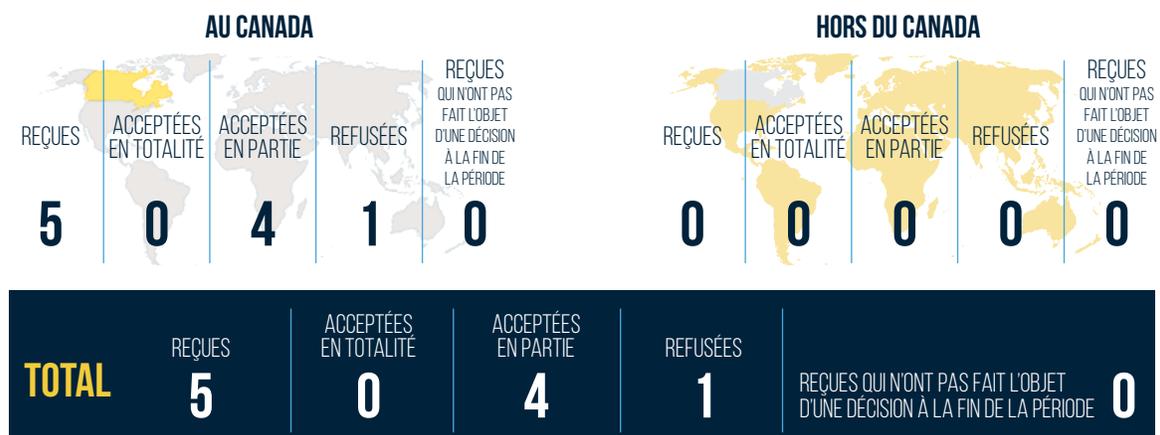
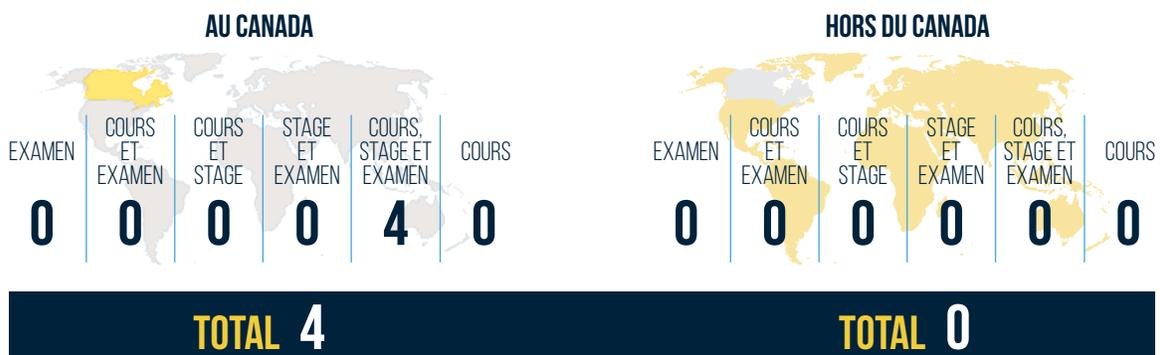


TABLEAU 15

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre



L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.



Président

M. Pierre Blais

Membres

Mme Isabelle Boucher
M. Jean Demers
Mme Chantal Laliberté
Mme Danielle Pilette

Mme Isabelle Croteau
M. Michel Joly
M. Jacques Métivier

Mandat

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis*. Il a également pour mandat de consulter, d'éclairer et de conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant au Règlement.

Activités

Rappelons que les activités courantes du comité s'établissent comme suit :

- agrégation du stage et du parrainage sur production d'une demande par le candidat;
- agrégation des changements de stage et de parrainage;
- suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
- mise à jour de l'examen;
- rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
- présence à la séance d'examen;
- correction de l'examen.

Stage professionnel

Nombre de candidats ayant débuté le stage professionnel : 79

Examen d'admission

Nombre de candidats convoqués à l'examen	168
Nombre de candidats inscrits à l'examen	102
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	84
– avec diplôme reconnu	80
– avec équivalence	4
Nombre de candidats inscrits au Tableau des membres	78

Notons que, par rapport aux années antérieures, le taux d'échec à l'examen de novembre 2014 a significativement diminué.

Liste des nouveaux urbanistes inscrits entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015

M. Samir Admo	Mme Sarah-Maude Ippersiel-Guindon
M. Wahn Anys	Mme Marie-France Jacques
M. Alexandre Armstrong	M. Jason Jalbert
Mme Edith Beauchemin	Mme Julie Labrecque-Pagé
M. Fabrice Beney	M. David Lamontagne-Métivier
M. Charles Bennett	M. Éric Laplante
M. Étienne Binette	Mme Noémie Lapointe-Vanasse
M. François Bissonnette	Mme Édith Lavallée
M. Dominic Bouchard	M. Clément Le Quintrec
M. Philippe Brault	M. Jean-François Lebrun
M. Olivier Breault-Clairoux	M. Mathieu Leclerc-Pelletier
M. Jonathan Brisson	M. Mathieu Legault
Mme Johanne Brochu	M. Olivier Legault
Mme Sarah-Anne Brochu-Hébert	M. Marc-André Maheu
Mme André-Anne Cadieux	Mme Ana Manescu
Mme Véronique Cadoret-Plamondon	Mme Emmanuelle Marcil
M. Guillaume Cardinal	M. Philippe Martel
M. Chee Fong Chan	M. Louis Mazerolle
M. Yan Claprood	M. Philippe Millette
M. Cédric Constantin	M. Louis Montgrain
Mme Valérie Cormier	Mme Julie Ozell
M. Philippe Cossette	M. Étienne Paquet-Moisan
Mme Odile Craig	Mme Geneviève Paré
M. Sébastien Demers	M. Simon Parent-Pothier
M. Marc-Olivier Deschamps	Mme Adèle Pavageau
M. David Deslauriers	M. Félix Pépin
Mme Marie-Josée Dion	M. Mathieu Perreault
M. Goupouguene Djalogue	M. Mathieu Prévost
Mme Annie Filion	M. Simon Provencher
M. Alexandre Fortier	M. Mathieu Racette
M. Marc-André Gagnon	M. Alexandre Racicot
Mme Cynthia Gagnon	Mme Amandine Rambert
Mme Laurence Garand	M. Martin Robichaud
M. Sylvain Garcia	Mme Stéphanie Rocher
M. Patrick Gauthier	Mme Sophie Rousseau-Loiselle
Mme Marie-Ève Germain-Poiré	M. Pascal Simard
M. Benjamin Gillis	M. Maxime Turcotte
M. Patrick Gingras	M. Marc-Antoine Vallée
Mme Valérie Guindon-Bronsard	M. Vincent Verdon

TABEAU 16

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Demandes			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	80	80	0	0
En Ontario	0			
Dans les provinces de l'Atlantique	0			
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	0			
Aux États-Unis	0			

TABEAU 17

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Demandes				
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
CANADA	Au Québec	0	0	0	0
	En Ontario	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	En France	2	2	0	0
	Dans le reste de l'Union européenne	1	1	0	0
AILLEURS	Aux États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
Total hors du Canada	3	3	0	0	

TABEAU 18

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Demandes			
	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA	Au Québec	1	1	
	En Ontario	0		
	Dans les provinces de l'Atlantique	0		
	Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	0		
	Total hors du Québec, mais au Canada	0		
UE	En France	0		
	Dans le reste de l'Union européenne	0		
AILLEURS	Aux États-Unis	0		
	Dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0		
	Total hors du Canada	0		

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Les autres conditions et modalités de délivrance de permis comprennent le stage professionnel et l'examen d'admission.

CANDIDATS AYANT SATISFAIT AUX AUTRES
CONDITIONS ET MODALITÉS **76**

CANDIDATS AYANT ENTAMÉ
LE PROCESSUS **79**

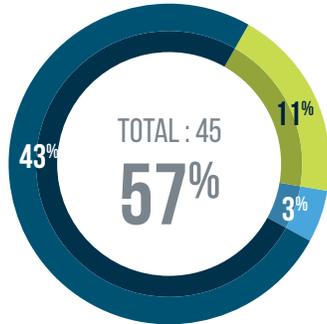
Les nouveaux urbanistes présents à la cérémonie de remise des permis 2015



Stage professionnel

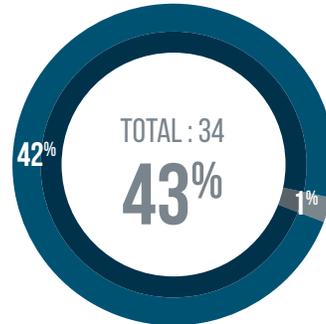
Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel selon le niveau de formation et la durée du stage

NIVEAU MAÎTRISE - STAGE D'UNE DURÉE DE 12 MOIS



TOTAL COMBINÉ : 79
100%

NIVEAU BACCALURÉAT - STAGE D'UNE DURÉE DE 24 MOIS



■ Diplôme reconnu	34
■ Diplôme de baccalauréat reconnu et diplôme de maîtrise	9
■ Équivalence de diplôme	2

■ Diplôme reconnu	33
■ Équivalence de diplôme	0
■ Équivalence de formation	1

Examen d'admission

Nombre de candidats



Note : L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



Cérémonie de remise des permis

Chaque année, l'Ordre tient une cérémonie où sont officiellement remis aux nouveaux urbanistes leur permis de pratique et leur sceau professionnel. Cette cérémonie s'est tenue le 26 février 2015, à l'Hôtel Nelligan à Montréal. Plus de 150 personnes ont accompagné les nouveaux urbanistes dans leur entrée officielle au sein de l'Ordre.

9. RAPPORT D'ACTIVITÉS | CONTRÔLE DE LA PRATIQUE

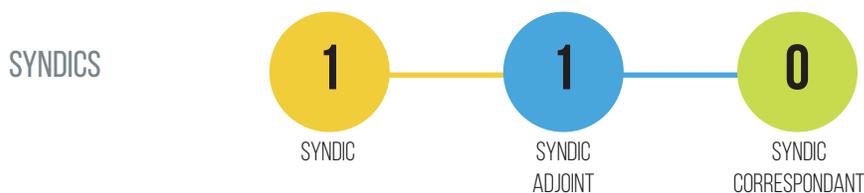


M. Michael Hiller, syndic
M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

Mandat

En vertu du *Code des professions* du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au Conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

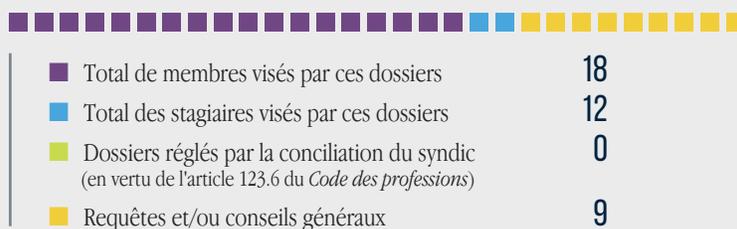
TABLEAU 19
Activités du syndic



DOSSIERS

Dossiers ouverts durant la période

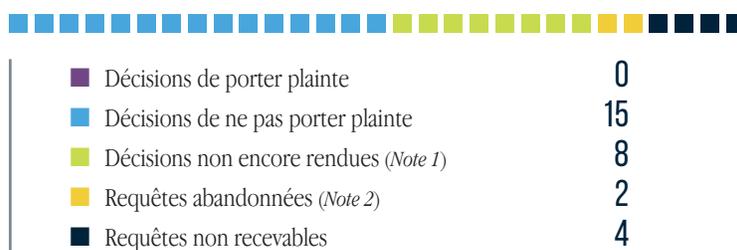
29



DÉCISIONS

Sous-total

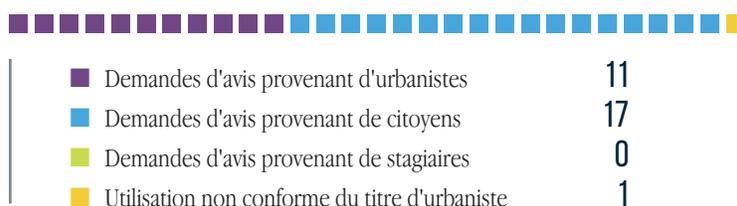
29



INTERVENTIONS

Sous-total

29



TOTAL
DES
DÉCISIONS
ET DES
INTERVENTIONS
29

Notes

1 - Une consultation de notre procureur est requise dans trois de ces dossiers

2 - Insuffisance d'information pour poursuite de l'enquête ou abandon volontaire des plaignants



**Utilisation
illégal
du titre**

Responsable

Mme Odette Michaud

Activités

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2014-2015, sept plaintes portant sur l'usurpation du titre réservé d'urbaniste.

Toutes ces plaintes ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi auprès des personnes impliquées, mais aucune poursuite pénale n'a été intentée, les personnes ayant rapidement corrigé la situation. (réf. *Code des professions*, article 36h)



**Comité
de révision
des plaintes**

Président

M. Claude Simard

Membres

M. Marc Pilon

M. Florent Gagné

Responsabilité

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3, premier alinéa).

Activités

Au cours de l'année 2014-2015, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.



**Conseil
conciliation
et arbitrage**

Président

M. Robert Cooke

Mandat

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

Activités

Au cours de l'année 2014-2015, l'Ordre n'a reçu aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.



**Conseil
de discipline**

Président

Me Jean-Guy Gilbert

Membres

M. Frédéric Dufault

M. André Christin

Mme Ginette Roy

M. Réal Girard

M. Pierre Rochon

M. Jacques Métivier

Secrétaire

Mme Odette Michaud

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions de son *Code de déontologie*, du *Code des professions*, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Activités

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil de discipline n'a traité aucun dossier.



**Comité
consultatif
de déontologie**

Président

M. Pierre Lachapelle

Membres

M. Richard Brunet M. Jacques Chénier
M. Normand Trottier

Mandat

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du *Code de déontologie des urbanistes*. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Activités

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a été tenue.



**Comité
d'inspection
professionnelle**

Présidente

Mme Danielle Cyr

Membres

M. André M. Boisvert M. Gilles McNeil
M. Steve Potvin M. François St-Germain

Mandat

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui aura été transmis au membre avec son avis d'inspection et qui devra être rempli;
- une copie à jour du curriculum vitae de l'urbaniste;
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par l'urbaniste, produit sous sa supervision ou sa gérance ou dont il a évalué ou commenté le contenu.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Activités

Le comité s'est réuni une fois au cours de la période de référence.

TABLEAU 20

Travaux d'inspections professionnelles complétés en 2014-2015

VÉRIFICATION	NOMBRE
Membres visités	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	50
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	49
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	49
En raison d'un congé de maternité, une membre devra répondre à la demande en 2015-2016	1

ENQUÊTES	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :

• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

DÉCISIONS DU BUREAU	NOMBRE
Approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	0

10. RAPPORT D'ACTIVITÉS | DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Comité de formation continue

Président

M. Jean Bergeron

Membres

M. Sébastien Bertrand

Mme Josée Dion

M. Martin Lapointe

M. Yves Lavoie

M. Jean-François Lusignan

M. Guillaume Neveu

M. Manuel Poulin

Mandat

Le comité de formation continue a le mandat d'élaborer le programme de formation continue, de conseiller le conseil d'administration sur la politique et le programme ainsi que leurs orientations en matière de formation continue, d'élaborer et de mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation, de collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation, de négocier et de préparer, en collaboration avec la direction générale, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis de les soumettre au conseil d'administration pour approbation et de déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et accréditées par l'OUQ.

Activités

Au cours de l'année 2014-2015, le comité s'est réuni à quatre reprises, afin :

- d'élaborer la programmation annuelle de formation continue;
- de traiter de diverses opportunités de partenariats de formation;
- d'élaborer le cadre d'un projet de règlement ou de politique de formation continue obligatoire.

L'Ordre ne dispose pas d'un règlement sur la formation continue obligatoire. Ainsi, aucune des formations dispensées par l'Ordre n'est obligatoire.



TABLEAU 21**Activités de formation continue organisées par l'Ordre**

	TITRE DE FORMATION	PARTICIPANTS	DURÉE	LIEU
1	FC-2014-04-30 La déontologie et le système professionnel : règles d'éthique pour les urbanistes	30	7 h	Montréal
2	FC-2014-04-30 La gestion du territoire, les risques naturels et anthropiques	11	7 h	Québec
3	FC-2014-05-09 La déontologie et le système professionnel : règles d'éthique pour les urbanistes	10	7 h	Québec
4	FC-2014-05-13 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	19	7 h	Gatineau
5	FC-2014-06-10 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	37	7 h	Montréal
6	FC-2014-06-10 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	22	7 h	Québec
7	FC-2014-06-10 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	9	7 h	Rouyn-Noranda
8	FC-2014-09-12 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	26	7 h	Montréal
9	FC-2014-10-06 Loi sur la qualité de l'environnement	26	7 h	Montréal
10	FC-2014-10-09 Loi sur la qualité de l'environnement	11	7 h	Montréal
11	FC-2014-10-16 La gestion durable des eaux pluviales, le rôle stratégique des urbanistes	6	7 h	Québec
12	FC-2014-10-23 La gestion durable des eaux pluviales, le rôle stratégique des urbanistes	16	7 h	Montréal
13	FC-2014-11-20 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	12	7 h	Gatineau
14	FC-2015-02-17 La gestion des îlots de chaleur, mesures de mitigation en milieu urbain	30	7 h	Montréal
15	FC-2015-03-12 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	27	7 h	Montréal

Comité du congrès 2014

Membres

M. Serge Filion, coprésident
M. Paul Arsenault
Mme Catherine Boisclair
M. Guillaume Neveu
Mme Diane Lemire, coprésidente
M. Marc Bertrand
M. Jean Guyard
Mme Nathalie Prud'homme

Mandat

Organiser le Congrès 2014 de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi que le Gala excellence 2014.

Activités

Sous le thème « Aménager le Québec des régions, au-delà des frontières », le congrès s'est tenu à Baie-Saint-Paul, les 24, 25 et 26 septembre 2014.

Quelque 150 participants ont pris part aux conférences et aux activités où l'aménagement durable était au cœur des préoccupations des urbanistes.

C'est également dans le cadre du congrès que s'est tenue l'assemblée générale annuelle.



↑
Plusieurs conférenciers dont certains de la France ont offert des conférences de haut niveau.



↑
Le congrès a attiré environ 150 participants



↑
Le Gala excellence a permis d'honorer plusieurs acteurs importants du monde de l'urbanisme.

Comité éditorial de la revue *Urbanité*

Avec la **page Facebook** de la revue *Urbanité*, l'Ordre s'efforce de mettre des liens pertinents sur l'actualité de l'aménagement et de l'urbanisme, tout en informant les internautes de la mise en ligne des plus récents numéros de la revue.

La page compte maintenant plus de 1 700 abonnés.

Président

M. Serge Vaugeois

Membres

M. Paul Arsenault	M. Sergio Avellan
Mme André-Anne Cadieux	Mme Amélie Castaing Rigaud
M. Frédéric Dufault	M. François Goulet
M. Mathieu Langlois	M. Jacques Trudel

Les collaborateurs réguliers

Mme Marie-Soleil Brosseau	M. Pierre Blais
M. Félix Gravel	Mme Marie-Josée Lessard

Mandat

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a pour mission de faire rayonner la profession et la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

Urbanité : faire rayonner la pratique et la profession

On pourrait croire que la revue *Urbanité* est avant tout destinée aux urbanistes, mais par sa diffusion, elle vise une clientèle beaucoup plus large. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Il s'agit d'élus, de directeurs généraux de MRC ou de municipalités, de journalistes ou encore de passionnés d'urbanisme et d'aménagement du territoire. *Urbanité* fait rayonner la pratique et la profession. Il s'agit en fait de la mission même de la revue, soit de promouvoir la pratique, d'informer et de former les lecteurs.

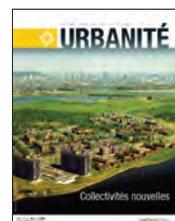
Urbanité : une large diffusion

Toutes les revues peuvent être téléchargées intégralement depuis la section « Publications » du site Internet de l'Ordre des urbanistes. Les revues disponibles se déclinent en quatre catégories, soit les numéros d'*Urbanité* (2002 à aujourd'hui), d'*Urbanité* en version tabloïd (1995-2000), d'*En Bref* (1989-1995) et de *L'Urbaniste* (1983-1988).

Activités

Les quatre numéros suivants ont été publiés durant la dernière année d'activités :

1. Été 2014 – Gestion intégrée de l'eau
2. Automne 2014 – Renouvellement urbain
3. Hiver 2015 – La ville intelligente
4. Printemps 2015 – Collectivités nouvelles



Collaboration avec Québec municipal

Le comité éditorial propose des articles écrits par des urbanistes pour le portail Québec municipal. Les textes sélectionnés sont :

- « Les grands générateurs de déplacements », paru le 18 août 2014;
- « Drummondville, réhabilitation d'une friche industrielle patrimoniale », paru le 9 octobre 2014;
- « L'habitation communautaire, levier de mixité sociale », paru le 26 octobre 2014.



Comité du développement durable

Présidente

Mme France Levert

Membres

Mme Claudia Bennicelli
M. Philippe Dubé
Mme Danielle Lussier
M. Michel Rochefort

Mme Lucie Careau (jusqu'à l'automne 2014)
M. Louis-Michel Fournier
Mme Geneviève Marquis
M. Sébastien Sylvestre

Mandat

Mis en place en juin 2008, le comité du développement durable a actualisé sa mission en 2013 à l'occasion de l'arrivée de plusieurs nouveaux membres. Les travaux du comité visent donc à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire, et en particulier, à améliorer l'apport que la profession d'urbaniste peut avoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement durable du territoire au Québec.

Les deux éléments centraux de la mission du comité du développement durable sont les suivants :

- outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable;
- contribuer à positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

Activités 2014-2015

Le Comité s'est réuni à six reprises.

Faits saillants

Chantiers pour un urbanisme durable – plan d'action et projets prioritaires

À la suite des chantiers pour un urbanisme durable tenus à la fin de 2013 ainsi que du plan d'action pluriannuel adopté et approuvé par le conseil d'administration en mars 2014, deux rencontres complémentaires se sont tenues en juin 2014 afin de mieux cerner les besoins à combler.

- Rencontre d'experts sur les outils d'évaluation en développement durable à laquelle ont participé des membres du comité et les personnes suivantes :
 - Juan Torres, Université de Montréal;
 - Bruno Demers, Conseil du bâtiment durable du Canada;
 - Catherine Marchand, économiste et urbaniste consultante;
 - Pierre Blais, MAMROT.

Cette rencontre a notamment fait ressortir la multiplicité des outils disponibles et l'intérêt de créer un moyen pour en faciliter l'accès et l'utilisation.

- Rencontre exploratoire avec Daniel Normandin, directeur exécutif de l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire, et Paul Lewis, professeur titulaire et doyen de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal et membre du comité directeur de l'Institut EDDEC, en lien avec les besoins ciblés pour mieux équiper les urbanistes en termes d'arguments économiques.

L'ensemble de ces intrants a amené le comité à élaborer deux projets spécifiques qui ont été proposés et approuvés par le conseil d'administration de l'OUQ au début de 2015 :

- Un projet de plateforme Internet interactive sur les guides et outils existants en développement durable. Une collaboration avec le milieu universitaire est actuellement en discussion en vue de la réalisation de ce projet, qui débiterait par une phase-pilote en 2015 et 2016.
- Un projet d'évènement sur les volets économiques de l'aménagement durable du territoire en partenariat avec l'IEDDEC. Cet évènement se tiendra début 2016.

Autre contribution

- Conseil du bâtiment durable du Canada, section Québec, colloque de formation sur la conception et l'évaluation de la qualité des quartiers *Urbanisme durable et villes de demain*, 22 janvier 2015, Centre Mont-Royal, Montréal : présentation des résultats des chantiers pour un urbanisme durable

Comité de la relève en urbanisme

Personne-ressource

Louis-Michel Fournier

Membres

Mme Diane Durant

M. Louis-Michel Fournier

Mme Clémentine Hederer

M. Louis Mazerolle

M. Michaël Tremblay

M. François Fortin

M. Simon Guillemette

Mme Julie Labrecque Pagé

Mme Stéphanie Rocher

Créé en octobre 2013 et devenu comité de l'OUQ en juin 2014, le comité de la relève en urbanisme s'occupe de coordonner l'ensemble des activités des sous-comités et des personnes impliquées dans la relève en urbanisme, d'élaborer le plan d'action et la programmation annuelle ainsi que la communication auprès de ses membres.

Le comité de la relève en urbanisme se décline en quatre sous-comités :

1. Événement : organisation d'événements d'échanges et de rassemblements en lien avec la mission d'intégration de la relève et d'amélioration de la pratique;
2. Amélioration des pratiques : réalisation d'actions pour promouvoir les meilleures pratiques en urbanisme;
3. Enjeux et actualité : échanges, débats et discussions sur les enjeux d'actualité;
4. Multidisciplinarité : vulgarisation de l'urbanisme et mise en relation avec les professions connexes.

En plus des quelque 25 membres actifs qui composent les sous-comités, environ 60 autres professionnels participent aux activités de réflexion et de débats d'idées organisées. Au total, le comité compte 84 personnes impliquées.

Depuis sa création en octobre 2013, le comité de coordination a tenu 20 rencontres, alors que les sous-comités se sont réunis au total à 35 reprises au cours de cette même période.

Mandat

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, trois principaux objectifs ont été identifiés :

1. Mettre en place un réseau d'échange et de partage pour intégrer la relève en urbanisme au Québec;
2. Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève visant l'amélioration de la pratique;
3. Faire le pont avec l'ensemble des professionnels de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire.

Activités 2014-2015

- Organisation d'événements, dont l'activité de lancement intitulée « Cabaret d'idées » sur le thème du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie le 4 novembre 2014 au Lion d'Or, où quelque 120 personnes étaient présentes;
- Réalisation du plan d'action et de la programmation 2015;
- Deux rencontres d'information sur le mandat et les objectifs du comité;
- Présence lors de rencontres universitaires organisées par le comité préstagiaire de l'OUQ (voir p.44);
- Réflexion et planification de la première édition d'une compilation annuelle de projets d'urbanisme novateurs dont la sortie est prévue pour décembre 2015;
- Planification des projets « Vidéo et portraits de professionnels ».



La soirée de lancement du comité de la relève en urbanisme intitulée « Cabaret d'idées » ayant eu lieu le 4 novembre 2014 a attiré 120 personnes.



Comité préstagiaire

Président

M. François St-Germain

Membres

M. Michel Dufresne M. Mishnel Vincent

Mme Karine Tremblay Mme Amal Melki

Mme Caroline Luu (1^{er} avril 2014 au 1^{er} février 2015)

L'Ordre des urbanistes du Québec, ayant à cœur l'intégration des futurs urbanistes au milieu professionnel, a créé en 2010 le Programme préstagiaire. Ce programme a pour objectif de favoriser l'accès à la profession aux étudiants, aux diplômés et aux travailleurs en urbanisme en les préparant à devenir urbaniste-stagiaires, en développant leur employabilité, en leur offrant des possibilités d'emploi ainsi que des activités de développement professionnel et en accélérant leur admissibilité à devenir urbaniste-stagiaires et leur intégration progressive à la pratique professionnelle.

Le programme offre les services et privilèges suivants :

- réception des offres d'emploi;
- réception des communiqués et de toutes informations transmises aux membres;
- invitation aux séances de formation continue tenues par l'OUQ au tarif de membre;
- invitation aux colloques, aux congrès et aux autres activités de réseautage professionnel au tarif de membre;
- invitation à participer à certains comités de l'OUQ;
- abonnement à la revue *Urbanité*, revue officielle de l'OUQ publiée quatre fois par année.

Le Comité préstagiaire et ses actions

Le comité a été créé avec le mandat d'offrir aux membres du Programme préstagiaire un soutien dynamique dans le démarrage de leur carrière dans le milieu professionnel de l'urbanisme.

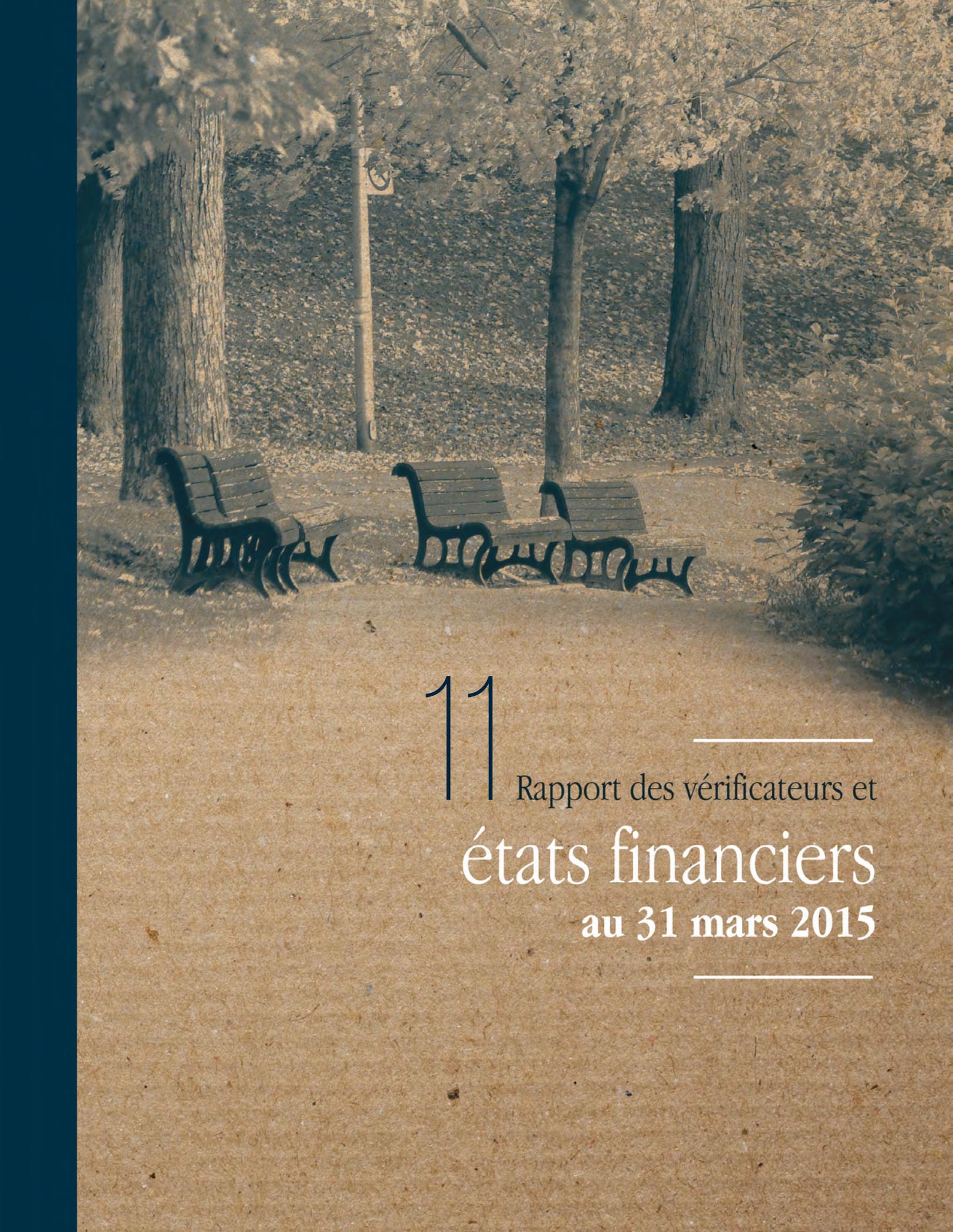
En collaboration avec la permanence de l'OUQ, une tournée universitaire a été organisée en 2014-2015 avec les associations étudiantes des quatre universités dont les programmes sont reconnus par l'Ordre : l'Université Laval (maîtrise en aménagement du territoire et développement régional), l'Université McGill (maîtrise en urbanisme), l'Université du Québec à Montréal (baccalauréat en urbanisme) et l'Université de Montréal (baccalauréat et maîtrise en urbanisme).

L'objectif de ces rencontres était de présenter les services et privilèges de l'adhésion au Programme préstagiaire en plus de renseigner les étudiants sur le stage, l'examen d'admission et l'Ordre des urbanistes du Québec. Ces rencontres sous forme de 5 à 7 et de midis urbains permettent également de constituer un réseau d'échanges et de contacts.

Le comité a conclu sa tournée des universités le 17 mars 2015, et ces rencontres lui auront permis de rencontrer près de 40 étudiants par établissement. Ce fut un franc succès et un contact privilégié auprès de la relève. Les étudiants ont manifesté un grand intérêt à en apprendre davantage sur le cheminement à suivre afin de devenir urbaniste et membre en règle.

Le comité prépare actuellement un plan d'action pour les prochaines activités. Il collabore également à la diffusion d'offres de stages et d'emplois étudiants sur la page Facebook de l'Ordre des urbanistes du Québec.



A photograph of a park path in autumn. The path is covered in fallen leaves and leads towards three wooden benches. The trees have yellow and orange leaves, and a signpost is visible in the background.

11

Rapport des vérificateurs et
états financiers
au 31 mars 2015

Ordre des urbanistes du Québec
États financiers
au 31 mars 2015

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Brossard
Le 12 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015		2014
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations des membres	495 300	497 053	471 362
Cotisations des stagiaires	91 600	96 240	94 837
Subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	4 000		4 000
Subvention du Secrétariat à la Capitale-Nationale		5 000	
Opérations	278 400	266 418	326 055
Intérêts	1 500	6 446	5 791
Adhésions	7 000	10 250	9 455
	<u>877 800</u>	<u>881 407</u>	<u>911 500</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	397 750	424 718	365 477
Transport et communications	93 600	92 604	96 069
Services professionnels	106 300	83 148	126 387
Fournitures, impression et location de salles	172 450	184 269	255 691
Charges locatives et frais y afférents	59 100	60 678	52 017
Frais de représentation et promotion	13 500	9 113	13 182
Cotisations et contributions à des organismes	23 100	22 224	20 545
Frais financiers	1 000	1 104	816
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles		682	
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	11 000	17 073	13 923
	<u>877 800</u>	<u>895 613</u>	<u>944 107</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>-</u>	<u>(14 206)</u>	<u>(32 607)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015			2014
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 7)	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	27 948	90 000	218 009	335 957
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(17 755)		3 549	(14 206)
Investissement en immobilisations	10 819		(10 819)	
Virement interfonds (note 7)		39 640	(39 640)	
Solde à la fin	21 012	129 640	171 099	335 957

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(14 206)	(32 607)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	17 073	13 923
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	682	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	91 721	40 385
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>95 270</u>	<u>21 701</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(750 000)	(350 000)
Encaissements de dépôts à terme	610 000	390 000
Immobilisations corporelles	(5 459)	(3 730)
Actif incorporel	(5 360)	(8 467)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(150 819)</u>	<u>27 803</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(55 549)	49 504
Encaisse au début	<u>81 817</u>	<u>32 313</u>
Encaisse à la fin	<u>26 268</u>	<u>81 817</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	26 268	81 817
Dépôts à terme, 0,65 % à 0,87 % (0,65 % et 1,00 % en 2014), échéant en mars 2016	750 000	610 000
Comptes clients	2 980	18 478
Frais payés d'avance	1 000	34 345
	<u>780 248</u>	<u>744 640</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	12 312	20 892
Actif incorporel (note 5)	8 700	7 056
	<u>801 260</u>	<u>772 588</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	87 978	80 812
Cotisations et formations perçues par anticipation	391 531	355 819
	<u>479 509</u>	<u>436 631</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	21 012	27 948
Affecté aux projets spéciaux (note 7)	129 640	90 000
Non grevé d'affectations	171 099	218 009
	<u>321 751</u>	<u>335 957</u>
	<u>801 260</u>	<u>772 588</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits d'opérations sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

Les produits de placements non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Site Internet	3 ans

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2015

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Comptes clients	15 498	(3 679)
Frais payés d'avance	33 345	(31 208)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	7 166	(704)
Cotisations et formations perçues par anticipation	35 712	75 976
	<u>91 721</u>	<u>40 385</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2015</u>		<u>2014</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	78 322	73 693	4 629
Mobilier et équipement	98 516	90 833	7 683
	<u>176 838</u>	<u>164 526</u>	<u>12 312</u>
			<u>20 892</u>

L'amortissement est de 13 357 \$ en 2015 (12 512 \$ en 2014).

5 - ACTIF INCORPOREL

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Site Internet	8 700	7 056

L'amortissement est de 3 716 \$ en 2015 (1 411 \$ en 2014).

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	40 765	42 125
Taxes à la consommation à payer	47 213	38 687
	<u>87 978</u>	<u>80 812</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 56 891 \$ au 31 mars 2015 (48 691 \$ au 31 mars 2014).

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2015

7 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

				2015
	Solde au 31 mars 2014	Fonds utilisés en 2015	Affectation d'origine interne en 2015	Solde au 31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Communication	10 000			10 000
MADU	30 000			30 000
Informatique	50 000	5 360		44 640
Contrôle de la pratique			20 000	20 000
Relève		20 000	20 000	
Projets spéciaux			25 000	25 000
	90 000	25 360	65 000	129 640
				2014
	Solde au 31 mars 2013	Fonds utilisés en 2014	Affectation d'origine interne en 2014	Solde au 31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Communication	10 000			10 000
50e anniversaire	25 000	25 000		
MADU	30 000			30 000
Informatique			50 000	50 000
	65 000	25 000	50 000	90 000

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Ordre des urbanistes du Québec Notes complémentaires

au 31 mars 2015

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement :

- Risque de taux d'intérêt :

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 779 248 \$ (710 295 \$ au 31 mars 2014), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

9 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en février 2020, à verser une somme de 70 058 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 51 597 \$ en 2016, à 4 764 \$ de 2017 à 2019 et à 4 169 \$ en 2020.

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Rapport sur les renseignements supplémentaires

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Notre audit des états financiers de l'organisme Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 a été réalisé afin de nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ci-joints sont présentés comme informations additionnelles et ne font pas partie intégrante des états financiers audités. Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration. Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet de procédures d'audit seulement dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'organisme Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. À notre avis, ces renseignements supplémentaires sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, par rapport aux états financiers audités pris dans leur ensemble.

Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration et, en conséquence, il est possible qu'ils ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de l'organisme Ordre des urbanistes du Québec et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

Brossard
Le 6 juillet 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015										2014		
	Adminis- tration	Admission	Gouvernance	Congrès	Formation continue	Publications	Comités	Contrôle de la pratique	Golf	Autres	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits													
Cotisations des membres	497 053										495 300	497 053	471 362
Cotisations des stagiaires		96 240									91 600	96 240	94 837
Subventions du MAMROT											4 000		4 000
Subvention du Secrétariat à la Capitale-Nationale				5 000								5 000	
Opérations	40 674	22 893		69 846	100 847	22 446			9 712		278 400	266 418	326 055
Intérêts	6 446										1 500	6 446	5 791
Adhésions	10 250										7 000	10 250	9 455
	554 423	119 133	-	74 846	100 847	22 446	-	-	9 712	-	877 800	881 407	911 500
Charges													
Salaires et charges sociales	422 005		1 087		618	43		965			397 750	424 718	365 477
Transport et communications	25 461	7 143	23 231	21 923	3 827	8 524	1 458	968	69		93 600	92 604	96 069
Services professionnels	18 282	240	3 298	7 507	28 830	20 824	350	3 817			106 300	83 148	126 387
Fournitures, impression et location de salles	33 599	23 632	5 158	53 743	22 032	27 291	11 480	190	5 300	1 844	172 450	184 269	255 691
Charges locatives et frais y afférents	60 678										59 100	60 678	52 017
Frais de représentation et promotion	7 935		681	257						240	13 500	9 113	13 182
Cotisations et contributions à des organismes	22 224										23 100	22 224	20 545
Frais financiers	1 104										1 000	1 104	816
Perte sur la radiation d'immobilisations	682												682
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	17 073										11 000	17 073	13 923
	609 043	31 015	33 455	83 430	55 307	56 682	13 288	5 940	5 369	2 084	877 800	895 613	944 107
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(54 620)	88 118	(33 455)	(8 584)	45 540	(34 236)	(13 288)	(5 940)	4 343	(2 084)	-	(14 206)	(32 607)

